

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 mars 2023

### Délibération n°2023-02 portant approbation du compte financier 2022

- Vu** le code de l'éducation notamment ses articles R.719-10 à R.719-104 ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique notamment ses articles 202, 210 à 214 ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre modifié 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;
- Vu** le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2022 ;
- Vu** l'avis du recteur de région académique, chancelier des universités,

#### Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1 705 ETPT sur plafond établissement dont 1 309 ETPT sous plafond État,
- 138 493 656 € d'autorisations d'engagement,
- 128 270 593 € de crédits de paiement,
- 133 282 311 € de recettes,
- 5 011 718 € de solde budgétaire excédentaire.

#### Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- +3 225 172 € de variation de trésorerie,
- -3 074 958 € de résultat patrimonial déficitaire,
- + 2 614 546 € de capacité d'autofinancement,
- +388 515 € d'apport au fonds de roulement.

**Article 3 :**

Le conseil d'administration décide d'apurer le résultat déficitaire 2022 par les réserves de l'établissement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

**Article 4 :**

Compte tenu du caractère conjoncturel du déficit, le conseil d'administration approuve les mesures prises par l'établissement concernant l'inventaire en cours de réalisation et la revue des contrats de recherche. Celles-ci constituent les conditions d'un retour à l'équilibre de l'établissement pour l'exercice 2023, nonobstant le surcoût énergétique.

**Nombre de membres votants : 24**

Pour : 22

Contre : 0

Abstention(s) : 2

Fait à Paris, le 9 mars 2023

La Présidente du conseil d'administration

Anne BOUVEROT

